A.M., 2026

Arrêté numéro AM 2026-005 du ministre du Travail en date du 4 août 2026

Loi sur l'équité salariale
(chapitre E-12.001)

CONCERNANT la nomination de dix membres du Comité consultatif sur l'équité salariale

LE MINISTRE DU TRAVAIL,

VU le premier alinéa de l'article 95.1 de la Loi sur l'équité salariale (chapitre E-12.001) prévoyant la formation du Comité consultatif sur l'équité salariale par le ministre du Travail;

VU le deuxième alinéa de cet article prévoyant que le Comité est formé d'un nombre égal de membres représentant les employeurs et les salariés, dont au moins deux représentent les salariés non syndiqués et deux autres les salariés syndiqués, nommés après consultation des organismes que le ministre considère représentatifs des employeurs et des salariés;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif sur l'équité salariale a été formé et que les règles de fonctionnement qui lui sont applicables ont été fixées par l'arrêté AM 2009-001 du ministre du Travail ayant pris effet le 23 juin 2009;

CONSIDÉRANT que ces règles de fonctionnement prévoient notamment que le Comité est composé de dix membres, que leur mandat est d'une durée de trois ans et qu'ils demeurent en fonction jusqu'à leur démission ou leur remplacement;

CONSIDÉRANT que madame Marie-Thérèse Chicha a été nommée de nouveau membre représentant les salariés non syndiqués en vertu de l'arrêté AM 2023-002 du 10 mai 2023 du ministre du Travail, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT que madame Karen Harnois a été nommée de nouveau membre représentant les salariés syndiqués en vertu de l'arrêté AM 2023-002 du 10 mai 2023 du ministre du Travail, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT que madame Marie-Ève Pinard a été nommée de nouveau membre représentant les salariés syndiqués en vertu de l'arrêté AM 2023-002 du 10 mai 2023 du ministre du Travail, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT que madame Denise Perron a été nommée de nouveau membre représentant les employeurs en vertu de l'arrêté AM 2023-002 du 10 mai 2023 du ministre du Travail, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT que madame Catherine Chevrette a été nommée de nouveau membre représentant les employeurs en vertu de l'arrêté AM 2023-002 du 10 mai 2023 du ministre du Travail, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT que madame Émilie Paquin-Holmested a été nommée de nouveau membre représentant les employeurs en vertu de l'arrêté AM 2023-002 du 10 mai 2023 du ministre du Travail, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT que madame Illona Sevré et monsieur Francis-Benoît Pelletier ont été nommés membres représentants les employeurs en vertu de l'arrêté AM 2026-001 du 11 février 2026 du ministre du Travail, que leurs mandats sont expirés et qu'il y a lieu de les renouveler;

CONSIDÉRANT que madame Ruth Rose a été nommée de nouveau membre représentant les salariés non syndiqués en vertu de l'arrêté AM 2023-002 du 10 mai 2023 du ministre du Travail, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

CONSIÉDRANT que madame Lyne-Mélanie Martel a été nommée membre représentant les salariés syndiqués en vertu de l'arrêté AM 2026-001 du 11 février 2026 du ministre du Travail, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

CONSIDÉRANT que les consultations requises par la Loi ont été effectuées;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Sont nommés de nouveau membres du Comité consultatif sur l'équité salariale, pour un mandat d'une durée de trois ans à compter des présentes, les personnes suivantes :

— comme membre représentant les salariés non syndiqués :

– madame Marie-Thérèse Chicha, professeure titulaire, École de relations industrielles, Université de Montréal;

— comme membres représentant les salariés syndiqués :

– madame Karen Harnois, conseillère à l'équité salariale et à l'évaluation des emplois, Centrale des syndicats du Québec;

© Éditeur officiel du Québec, 2026

– madame Marie-Ève Pinard, conseillère aux avantages sociaux, Confédération des syndicats nationaux;

— comme membres représentant les employeurs :

– madame Denise Perron, présidente, Groupe AEQUITAS;

– madame Catherine Chevrette, consultante en gestion des ressources humaines, Loranger Marcoux s.e.n.c.r.l.;

– madame Émilie Paquin-Holmested, avocate associée, Fasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l.;

– madame Illona Sevré, analyste des politiques, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante;

– monsieur Francis-Benoit Pelletier, directeur principal des services-conseils en rémunération et ressources humaines, Lussier;

Sont nommées membres du Comité consultatif sur l'équité salariale, pour un mandat d'une durée de trois ans à compter des présentes, les personnes suivantes :

— comme membre représentant les salariés non syndiqués :

– madame Isabelle Rodrigue, responsable des communications, Fédération des femmes du Québec, en remplacement de madame Ruth Rose;

— comme membre représentant les salariés syndiqués :

– madame Joanne Chantigny, conseillère syndicale, Syndicat canadien de la fonction publique, en remplacement de madame Lyne-Mélanie Martel.

Québec, le 4 août 2026

Le ministre du Travail,
JEAN BOULET

88809

© Éditeur officiel du Québec, 2026